



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2021-13**

**AN04520210104345**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion du Loiret,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

La directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Loiret.

La présidente du centre de gestion du Loiret :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécours citoyens" accessible par le site internet [ww.telerecours.fr](http://ww.telerecours.fr)

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

le 4 janvier 2021

Monsieur Jean-Michel PELLÉ  
Vice-Président du CDG45

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V045201200181161001	Adjoint technique territorial	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) <a href="#">Plus de détail</a>	Mise en att. ou report sans date	35h00	COMMUNE DE SAINT HILAIRE LES ANDRESIS 45320 ST HILAIRE LES ANDRESIS	01/03/2021	04520201216117